Conférence de presse
Jeudi 3 février 2011

Le plan intercommunal de mobilité (PICM)
Huy – Marchin – Engis – Modave – Villers-le-Bouillet – Wanze

1. **Les suites d'un long cheminement qui aboutit :**

   a. À l'attribution du marché à la S.A. AGORA pour un montant de 188.305,04 € TVA compris ;
   b. À la subsidiation de la partie incombant à la Ville de Huy à concurrence de 75 % du coût de l'élaboration du plan, pour un montant de 53.540,39 € (la part communale restant de l'ordre de 18.000,00 €).

2. **Une étude à réaliser dans un délai de 17 mois qui comprend plusieurs phases :**

   a. L'état des lieux et le diagnostic avec l'analyse technique, la consultation des acteurs économiques et sociaux …
   b. La définition des objectifs du plan de mobilité, à savoir à la fois :
   - des objectifs généraux pour l'amélioration du cadre de vie des diverses communes ;
   - des objectifs supra-communaux qui situent le territoire intercommunal dans un contexte plus global en prenant en compte son environnement proche et ses pôles voisins ;
   - des objectifs communaux spécifiques ;
   - des objectifs communaux ciblés sur le centre ou les villages.

   c. L'élaboration du plan communal mobilité et des propositions par le biais de schéma directeur.

3. **La méthodologie par volets abordant :**

   a. la mobilité douce : piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite ;
   b. les transports en commun ;
   c. le stationnement ;
   d. la mobilité scolaire ;
   e. le transport de marchandises ;
   f. la signalisation directionnelle verticale ;
   g. la régulation des carrefours ;
   h. la mobilité scoalire ;
   i. les autres services …

4. **Les acteurs du plan de mobilité**

   - le comité de pilotage intercommunal ;
   - l'application des commissions communales d'aménagement du territoire et de la mobilité et des conseillers en mobilité ;
   - la communication et la participation vers le public (ligne graphique, toutes-boîtes, enquête publique, site communal) ;

INFOS

Échevin responsable: **Joseph George** | Personne de contact: **Caroline Brouwers**
Ville de Huy, 1 Grand-Place, 4500 Huy | Tél. 085.21 78 21 | caroline.brouwers@huy.be | www.huy.be

Conférence de presse
Jeudi 3 février 2011

Le plan intercommunal de mobilité (PICM)
Huy – Marchin – Engis – Modave – Villers-le-Bouillet – Wanze

5. Le planning et le phasage

La phase 1 de diagnostic devrait s'étaler sur 6 mois.

La phase 2 comprendra l'évaluation des différentes options de développement compte-tenu du souhait des communes et aura une durée de 3 mois.

Y seront élaborées des propositions d'objectifs pour :

- l'impact sur le développement économique et urbain ;
- la fluidité du trafic ;
- le stationnement ;
- l'impact sur l'environnement ;
- la part modale et le partage de la voirie ;
- les impacts sur les usagers (prix – temps de parcours) ;
- la sécurité routière ;
- les transports collectifs.

La phase 3 comprendra l'élaboration d'un schéma directeur des déplacements et du stationnement, un plan détaillé et l'organisation des déplacements et du stationnement et la définition d'un plan d'action regroupant notamment les mesures décrites sous forme de fiches d'action.

Celle-ci s'étalera sur 8 mois.

Le temps total de réalisation est donc de 14 mois.

Le planning est repris dans le tableau récapitulatif qui est joint.

La phase 3 sera à nouveau suivie d'une communication avec les habitants et la consultation de ceux-ci.

Ce plan permet d'aborder le déplacement aux alentours et à travers la ville d'une manière plus large.

Il ne dispense cependant nullement notre ville de réfléchir à une série d'aménagements internes tels que l'aménagement définitif du rond-point Pont Baudouin, l'amélioration de la circulation pour les piétons dans le centre ville, la sécurisation aux abords des écoles, les itinéraires cyclables internes à la ville, l'organisation des déplacements des transports en public et leur localisation sur le territoire communal… tous les dossiers pour lesquels le Collège travaillait activement depuis plusieurs mois.

INFOS
Échevin responsable: **Joseph George** | Personne de contact: **Caroline Brouwers**
Ville de Huy, 1 Grand-Place, 4500 Huy | Tél. 085.21 78 21 | caroline.brouwers@huy.be | www.huy.be

Conférence de presse
Jeudi 3 février 2011

Le plan intercommunal de mobilité (PICM)
Huy – Marchin – Engis – Modave – Villers-le-Bouillet – Wanze

Le phasage proposé ci-avant nous permet d'aboutir au planning qui tient compte des périodes de communication et d'approbation des rapports.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Phasage	Délai (mois)	Réunions		Document fourni
PHASE 1	1	CT démarrage	1 réunion pour les 6 communes	
	2		Divers entretiens	
	3	CT intermédiaire	1 réunion pour les 6 communes	**Rapport intermédiaire** relatif à l'état des lieux et au diagnostic
	4		Divers entretiens	
	5		Divers entretiens	
	6	CT final de Phase 1	1 réunion pour les 6 communes	**Rapport final** relatif à l'état des lieux et au diagnostic
PHASE 2	7	CT phase 2	1 réunion pour les 6 communes	**Rapport intermédiaire** relatif aux objectifs du PCM
	8	Consultation publique de présentation des phases 1 & 2	6 réunions (1 par commune)	**Synthèse non technique** de présentation des phases 1& 2 (type Powerpoint)
	9	Délai d'approbation des phases 1 & 2 après consultation publique	1 réunion pour les 6 communes ET 12 réunions (1 par Conseil Communal + 1 par CCATM)	**Rapport final approuvé** des phases 1 & 2
PHASE 3	10	Démarrage de la phase 3	Divers entretiens	
	11	CT thématiques	1 réunion pour les 6 communes	**Document de travail/Rapport intermédiaire** relatif à la phase 3 du PICM
	12		Divers entretiens	
	13	CT thématiques	1 réunion pour les 6 communes	**Document de travail/Rapport intermédiaire** relatif à la phase 3 du PICM
	14		Divers entretiens	
	15	CT projet de rapport final	1 réunion pour les 6 communes	**Rapport final** relatif à la phase 3 du PICM avant enquête publique
	16	Enquête publique	6 réunions (1 par commune)	**Synthèse non technique** de présentation des phases 1 à 3 (type Powerpoint)
	17	CT d'approbation du rapport final	1 réunion pour les 6 communes ET 12 réunions (1 par Conseil Communal + 1 par CCATM)	**Rapport final approuvé** du PICM après enquête publique
				CD Rom avec rapport final approuvé après enquête publique

Comme précisé dans le cahier des charges, le bureau d'étude apportera un soin à remettre les documents 10 jours avant la date de réunion du comité technique.

INFOS
Échevin responsable: **Joseph George** | Personne de contact: **Caroline Brouwers**
Ville de Huy, 1 Grand-Place, 4500 Huy | Tél. 085.21 78 21 | caroline.brouwers@huy.be | www.huy.be